

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 3 FÉVRIER 2010

Informations brèves**Affaires cantonales****Election de M. Raphaël Comte au Conseil des Etats validée**

Aucune réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'Etat dans le délai légal suite à la publication faite dans la Feuille officielle du 22 janvier 2010 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 janvier déclarant élu tacitement M. Raphaël Comte au Conseil des Etats. Dès lors, le Conseil d'Etat a procédé à la validation de l'élection de M. Rapahël Comte. Ce dernier sera assermenté lors de la session de printemps des Chambres fédérales qui débutera le 1^{er} mars 2010.

Contact: Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Lutte contre la fièvre catarrhale ovine

La campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) qui a débuté en 2008, se poursuivra en 2010. Suite aux expériences faites en 2008 et en 2009 et aux discussions menées avec les milieux intéressés, à savoir la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) et la Société neuchâteloise des vétérinaires (SNV), le Conseil d'Etat a arrêté un nouveau mode de financement de la campagne et une modification de la rétribution des vétérinaires vaccinateurs. Ainsi, pour cette année 2010, la Confédération prendra à sa charge, comme en 2008 et 2009, l'achat des vaccins. Le Canton de Neuchâtel rétribuera pour sa part les vétérinaires par une taxe de base par exploitation identique à 2009, soit 32 francs d'indemnité de base par exploitation et couvrant les frais de déplacement, mais ne prendra plus à sa charge que la moitié de l'indemnité pour le travail administratif, soit un montant de 50 francs. Les coûts à charge de l'Etat vont donc légèrement diminuer. L'autre moitié de l'indemnité pour le travail administratif, ainsi que l'indemnité horaire de vaccination s'élevant à 155 francs, seront à la charge des détenteurs des animaux vaccinés.

Contact: Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30.

Pour complément d'information:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 4 février 2010